

## **Appel à propositions : Climat & Forêts – 2023**

## **Questions et réponses**

Généralité	Généralités	
Q1	S'agit-il du premier appel à propositions du Lacuna Fund sur ce thème particulier ? Dans le cas contraire, existe-t-il une liste des thèmes financés par le passé ?	
R1	Il s'agit du premier appel à propositions du Lacuna Fund dans le domaine du Climat et des Forêts, mais le Lacuna Fund a déjà financé des appels à propositions dans plusieurs autres domaines, notamment l'agriculture, les langues, le climat et la santé. Vous trouverez sur notre site web nos thèmes antérieurs et les ensembles de données nouvellement financés (https://lacunafund.org/fr/).	
Q2	Qui est chargé de sélectionner les propositions qui bénéficieront d'un financement ?	
R2	Un Groupe consultatif technique (GCT) composé de huit experts du domaine est chargé de prendre la décision finale sur les projets à financer dans le cadre de cet appel spécifique. Vous pouvez consulter la biographie de chaque membre du GCT sur le site web du Lacuna Fund à l'adresse <a href="https://lacunafund.org/2023-climate-forests-technical-advisory-panel/">https://lacunafund.org/2023-climate-forests-technical-advisory-panel/</a> .	
Q3	Existe-t-il des ressources disponibles sur le site web pour guider la préparation d'une proposition visant à soutenir la création d'ensembles de données de formation et d'évaluation de qualité ?	
R3	Oui, le site web du Lacuna Fund propose des <u>ressources générales</u> (en anglais uniquement) accessibles à tous les candidats ainsi que des <u>ressources sur le Climat &amp; les Forêts</u> (en anglais uniquement) compilées par le GCT pour vous aider.	
Q4	Qui, selon le Lacuna Fund, est le public prioritaire pour les ensembles de données créés ? Les institutions financières et les grandes entreprises pourraient-elles constituer un public pertinent ?	
R4	Le public prioritaire pour les ensembles de données dépendra du ou des cas d'utilisation envisagés, et cela peut varier d'un projet à l'autre. Les communautés situées dans les zones géographiques ciblées constituent le public prioritaire, l'objectif étant que les ensembles de données soient utilisés pour résoudre les problèmes liés au climat et aux forêts dans leur	

	région ou zone géographique. Les institutions financières, les grandes entreprises ou autres institutions d'envergure du secteur privé peuvent constituer un public cible approprié pour autant que les communautés locales bénéficient en priorité de l'utilisation de l'ensemble de données. Ces entités pourraient constituer un public pertinent lorsque, par exemple, des interventions au niveau de la chaîne d'approvisionnement sont en jeu. Il est important que le public potentiel soit concerné par l'énoncé du problème décrit dans votre proposition et qu'il ait l'intention de partager les résultats et les avantages du projet avec la communauté. L'un des principes clés du Lacuna Fund est l'accessibilité, avec des structures de licence qui permettent aux ensembles de données d'être accessibles au public.	
Q5	L'utilisation de l'apprentissage machine et de l'intelligence artificielle en général ayant parfois été sujette à controverse, comment pouvons-nous donner aux communautés/utilisateurs le choix de s'engager réellement dans l'apprentissage machine, plutôt que de le présenter comme un fait accompli ?	
R5	Merci de réfléchir de manière critique à ces questions. Il est très important que les communautés locales soient impliquées dans la conception du projet, la collecte des données et les cas d'utilisation envisagés pour les données afin de répondre à toutes les interrogations qui s'y rapportent. Le Lacuna Fund privilégie les projets fondés sur une approche participative impliquant les partenaires nationaux dans les éléments stratégiques du projet. Les propositions doivent décrire comment l'équipe fera participer les parties prenantes concernées, obtiendra le consentement éclairé pour la collecte et l'utilisation des données, et partagera les résultats et les avantages du projet avec les fournisseurs de données et/ou la communauté.  Veuillez consulter les pages 3 et 4 de l'appel à propositions pour les Critères d'évaluation qui orientent les décisions de financement des projets par le Lacuna Fund.	
Proposition	Propositions	
Q6	Les propositions doivent-elles être envoyées à l'adresse électronique du Secrétariat ? Où sont les formulaires/modèles de candidature ?	
R6	Les propositions seront acceptées uniquement via le portail SurveyMonkey Apply disponible <u>ici</u> . Vous pouvez accéder à ce portail de candidature par le biais du site web du Lacuna Fund, à l'adresse ( <a href="https://lacunafund.org/fr/soumettre-un-projet/">https://lacunafund.org/fr/soumettre-un-projet/</a> ).	
Q7	Existe-t-il un modèle officiel pour l'exposé de la proposition ? Pouvons- nous l'élaborer en fonction des thèmes abordés dans l'appel ?	

R7	Veuillez consulter toutes les informations figurant dans le document de l'appel à propositions (anglais, français et espagnol). En particulier, voir la section Informations sur les propositions aux pages 9 à 12 de l'appel à propositions. Un modèle de budget est disponible sur le portail de candidature. Il n'existe pas de modèle officiel pour l'exposé de la proposition. Les candidats peuvent rédiger leur exposé de la proposition en se référant aux orientations de l'appel à propositions.
Q8	Quelle doit être la longueur du projet proposé ?
R8	Veuillez consulter les pages 9 à 12 du document de l'appel à propositions pour tous les détails concernant la soumission de la proposition, y compris la longueur maximale.
	Les propositions doivent se limiter à 10 pages, références non incluses, avec des marges de 2,5 cm et une police de caractères de 11 points minimum. Les annexes ou les exposés de proposition de plus de 10 pages ne seront pas examinés.
Q9	Existe-t-il une limite de durée pour le projet proposé ?
R9	Une fois le projet attribué, vous pouvez prévoir de le démarrer en janvier 2024. Les projets proposés doivent être achevés, les ensembles de données publiés et les rapports finaux soumis au plus tard le 30 avril 2025.
Q10	Est-il possible pour un candidat de soumettre plus d'une proposition ?
	Y a-t-il une limite quant au nombre de soumissions émanant d'une même organisation ?
	Notre organisation compte trois programmes principaux, chacun ayant un projet pertinent pour cet appel. Est-il possible pour une organisation de soumettre plusieurs propositions (pour différents projets) pour le même appel en tant qu'organisation principale, ou sommes-nous limités à une seule ? Si nous sommes limités à une proposition en tant qu'organisation principale, est-il possible de soumettre une proposition en tant qu'organisation principale et de participer à d'autres propositions en tant que partenaire ou sous-traitant ?
R10	Oui, une organisation ou une équipe d'organisations peut soumettre plus d'une candidature. Il est également possible de soumettre une proposition en tant qu'organisation principale et de participer à d'autres propositions en tant que partenaire ou sous-traitant, pour autant que le candidat principal satisfasse aux critères d'éligibilité.
Q11	Une association peut-elle élaborer différentes propositions pour différents thèmes (à savoir à la fois pour le climat et pour la santé) ?

R11	Le Lacuna Fund organise actuellement deux appels à propositions différents, l'un dans le domaine du Climat et des Forêts, l'autre dans le domaine de la Santé et des droits sexuels, reproductifs et maternels. Un candidat peut soumettre des propositions à la fois pour l'appel Climat & Forêts et pour l'appel Santé et droits sexuels, reproductifs et maternels.  Veuillez vérifier votre éligibilité pour chaque domaine dans lequel vous envisagez de vous porter candidat, car chaque domaine présente des critères d'éligibilité distincts. Les critères d'éligibilité pour l'appel Climat & Forêts et pour l'appel Santé et droits sexuels, reproductifs et maternels sont disponibles sur le site web du Lacuna Fund.
Q12	Les orientations générales fournies lors du webinaire sur le thème Climat & Forêts s'appliquent-elles également à l'appel à propositions relatif à la Santé et aux droits sexuels, reproductifs et maternels ?
R12	L'appel à propositions Climat & Forêts et l'appel à propositions Santé et droits sexuels, reproductifs et maternels présentent quelques différences fondamentales. Par exemple, chaque appel présente des critères d'éligibilité spécifiques, ainsi que des régions géographiques et des domaines thématiques clés différents. Par ailleurs, les calendriers et les dates limites sont différents pour ces appels. Veuillez consulter le <u>site web du Lacuna Fund</u> pour un complément d'information sur l'appel Santé et droits sexuels, reproductifs et maternels.  Les orientations générales concernant l'hébergement des ensembles de données, la durabilité et les exigences de qualité sont similaires pour les deux appels. Consultez les ressources disponibles sur le <u>site web du Lacuna Fund</u> .
Q13	Pourriez-vous donner quelques exemples de problèmes d'équité que ce projet entend aborder par le biais de l'ensemble de données ? Existe-t-il un cadre conceptuel à travers lequel nous sommes censés démontrer la théorie du changement ?
R13	La section Objet et Besoins de l'appel à propositions (p. 6 à 9) énumère les lacunes des ensembles de données dans le domaine du climat et des forêts qui ont été recensées par le GCT. L'équipe de projet doit décrire comment l'ensemble de données comblera les lacunes, et comment le fait de combler ces lacunes rendra l'ensemble de données plus représentatif et équitable et créera un meilleur accès aux avantages de l'AM/IA pour les communautés vulnérables et mal desservies. Les problèmes d'équité peuvent inclure des problèmes de représentation tels que des écarts entre les sexes ou des écarts géographiques. L'équité peut également concerner le fait de s'assurer que les communautés locales et les parties prenantes ont leur mot à dire (et sont rémunérées) à la fois en matière de données de formation et de classifications, ainsi qu'un accès aux solutions qui en

	découlent. Il n'y a pas de cadre conceptuel spécifique pour la théorie du changement.
Q14	Dans quelle mesure le ou les cas d'utilisation de l'ensemble de données proposé devront-ils être démontrés lors de la phase de proposition et, ultérieurement, lors de la mise en œuvre ?
R14	L'exposé de la proposition doit présenter les potentiels cas d'utilisation actuels et futurs des ensembles de données proposés et indiquer comment la qualité proposée, les méthodes de collecte et d'autres détails font que les données peuvent être utilisées dans ce contexte particulier. Les bénéficiaires doivent également soumettre un rapport à mi-parcours et un rapport final, décrivant les cas d'utilisation proposés et réels.
Q15	Informations sur les processus d'examen éthique de l'institution ou des institutions affiliées :  Pouvez-vous préciser ce qu'il y a lieu de répondre dans ce cas ? Y a-t-il un lien avec la section « Risques, y compris l'éthique et la confidentialité » de
	l'exposé de la proposition ou avez-vous besoin d'autres informations ?
R15	Oui ces informations sont liées à la section « Risques, y compris l'éthique et la confidentialité ». Veuillez décrire le processus suivi par votre institution et les partenaires pour identifier et atténuer les préoccupations éthiques potentielles. Par exemple, les institutions de recherche disposent généralement d'un comité d'examen institutionnel. Les organisations non gouvernementales peuvent avoir un comité ou un conseil d'administration qui examine et approuve les approches à adopter pour aborder les questions éthiques.
Mentorat	
Q16	Le Programme de mentorat Deep Learning Indaba est-il réservé aux candidats des pays africains ou les candidats de pays d'autres régions peuvent-ils également postuler ?
R16	Tous les candidats à l'appel Climat & Forêts peuvent prétendre à un mentorat dans le cadre du Programme de mentorat Indaba, qu'ils soient originaires de pays africains ou de pays situés en dehors de l'Afrique. À titre exceptionnel pour cet appel du Lacuna Fund, le Deep Learning Indaba offrira aux candidats du monde entier une occasion unique de rejoindre la communauté du Deep Learning Indaba.
Q17	Le mentorat est-il payant ?
R17	Les équipes faisant appel au Programme de mentorat d'Indaba ne paient pas pour ce service et ne sont pas non plus rémunérées pour leur participation au programme. Si vous avez des questions spécifiques

	concernant le programme de mentorat, veuillez les adresser à mentorship@deeplearningindaba.com.
Éligibilité	
Pays	
Q18	L'appel à propositions précise que les candidatures émanant des pays partenaires de FAIR Forward (Ghana, Rwanda, Ouganda, Kenya, Afrique du Sud, Inde, Indonésie) présentent un intérêt particulier. Les organisations basées dans d'autres pays sont-elles éligibles à répondre à cet appel ?  Par exemple, les organisations basées à Maurice, au Pakistan, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Bangladesh peuvent-elles poser leur candidature ? Une institution principale d'un ou de plusieurs candidats basés en Chine pour un projet proposé à l'échelle mondiale est-elle éligible ? Les îles Fidji, Samoa, Maurice et les pays insulaires d'Océanie sont-ils éligibles aux fins de cet appel à propositions ?
R18	Les candidats principaux doivent être une organisation dont le siège se situe en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud ou en Asie du Sud-Est ou ayant un partenariat important dans les pays figurant sur la liste de pays du BMZ. Veuillez consulter la liste de pays du BMZ pour vérifier si votre pays est éligible.  Bien que les propositions émanant des pays partenaires de FAIR Forward présentent un intérêt particulier, les candidats principaux dont le siège social se trouve dans un pays figurant sur la liste de pays du BMZ ou qui ont un partenariat important avec un tel pays peuvent également soumettre une proposition. Par conséquent, l'éligibilité n'est pas limitée aux pays partenaires de FAIR Forward (Ghana, Rwanda, Ouganda, Kenya, Afrique du Sud, Inde, Indonésie).  La République démocratique du Congo (RDC), la Zambie, le Bangladesh, la Chine et le Pakistan figurent sur la liste de pays du BMZ, si bien que les propositions émanant d'équipes de projet originaires de ces pays sont éligibles. Étant donné que Fidji, Samoa, Maurice et les pays insulaires d'Océanie ne figurent pas sur la liste de pays du BMZ, ils ne sont malheureusement pas éligibles, à moins qu'ils ne s'associent à une organisation d'un pays figurant sur la liste de pays du BMZ et que les données collectées profitent à ce pays de la liste du BMZ. Les pays du BMZ doivent clairement bénéficier des projets proposés.
Q19	L'organisation partenaire dont le siège se trouve dans la région cible pourrait-elle être située dans un pays différent de la région cible où le travail aura lieu ?

Nous sommes une ONG dont le siège est situé au Royaume-Uni et qui possède des antennes régionales dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, etc. Serait-il possible que le candidat principal soit notre bureau régional en Ouganda, par exemple, et que le bureau britannique soit un partenaire du projet ? Dans ce cas, les deux bureaux recevront-ils un financement puisqu'ils font partie de la même organisation? Ou bien le bureau britannique ne pourra pas prétendre à une partie du financement ?

Comment le Lacuna Fund définit-il un « partenariat important » avec une institution dans un pays? Ce partenariat doit-il être consacré dans un document spécifique, tel qu'un protocole d'accord?

R19

Le Lacuna Fund a pour mission de fournir des ressources aux équipes traditionnellement mal desservies et dépourvues de ressources, basées dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (pour le présent appel à propositions, en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, plus précisément les pays figurant sur la liste de pays du BMZ).

Par conséquent, le Lacuna Fund préfère que le candidat principal soit basé dans la zone géographique où les données seront collectées/conservées/consolidées, mais il est possible que certains membres de l'équipe soient établis ailleurs pour autant que l'institution principale ait son siège dans la zone géographique de collecte des données ou y ait un **partenaire important**. Seuls les candidats principaux recevront les fonds.

Une organisation a son siège dans une zone géographique lorsque son siège (centre des fonctions de gestion et d'administration) – et pas seulement un bureau national ou régional – est établi dans cette région.

En ce qui concerne l'expression « partenariat important », le Lacuna Fund n'a pas de définition chiffrée de l'adjectif « important » ; toutefois, le Secrétariat et le GCT tiendront compte de la répartition du budget entre les partenaires, des rôles des membres de l'équipe, des types de tâches assignées, etc. Les partenaires nationaux doivent être impliqués dans les éléments stratégiques du projet pour garantir une tenue à jour et un usage pérennes de l'ensemble de données par la communauté locale. Leur implication doit aller au-delà de la collecte des données.

Un bureau régional d'une organisation internationale dans l'une des zones géographiques ciblées peut se porter candidat en tant que candidat principal à condition d'avoir un partenariat important avec une organisation locale dans la zone géographique ciblée. Dans ce cas, le bureau régional et l'organisation locale devront former une équipe pour poser leur candidature, mais le candidat principal devra mettre en place un processus de passation de marchés pour l'organisation partenaire, comme

	l'exige la GIZ. (Voir la Q25 pour plus d'informations et les <u>Exigences en</u> matière de passation de marchés.)
	Veuillez vous référer à la page 4 de l'appel à propositions pour plus d'informations.
Q20	Les données ne peuvent-elles être collectées que dans un pays figurant sur la liste des pays du BMZ ? Est-il possible de collecter des données auprès d'un pays figurant sur la liste de pays du BMZ et d'un pays ne figurant pas sur cette liste dans le cadre de la même proposition ?
R20	Les subventions doivent bénéficier clairement à un pays figurant sur la liste de pays du BMZ.  De manière générale, les subventions du Lacuna Fund pour l'appel à propositions Climat et Forêts ne peuvent être utilisées que pour collecter des données auprès d'un pays figurant sur la liste des pays du BMZ, mais si une équipe dispose d'un financement provenant d'une autre source, la subvention du Lacuna Fund peut soutenir une partie d'un projet plus vaste. Si des données sont collectées dans un pays figurant sur la liste de pays du BMZ, mais également dans un autre pays (par exemple, si une forêt s'étend au-delà des frontières), cela ne devrait pas poser de problème tant que le pays du BMZ est au centre des préoccupations et bénéficie clairement du projet et de la collecte de données.
Q21	Les projets peuvent-ils être déployés dans plus d'un pays ? Dans l'affirmative, le Lacuna Fund donnera-t-il la priorité aux projets axés sur un seul pays ou aux projets axés sur plusieurs pays ? Quelle est l'option privilégiée ?  La liste de pays du BMZ fait-elle référence aux pays dans lesquels les candidats principaux doivent avoir leur siège social et/ou être partenaires ? Chaque organisation ou organisation partenaire candidate doit-elle figurer sur la liste du BMZ (ou seulement le candidat principal) ?
R21	Oui, les projets peuvent se dérouler dans plus d'un pays et les partenariats sont encouragés. Notez que toute personne qui n'est pas directement employée par votre organisation doit suivre une procédure de passation de marchés (voir Q25 pour un complément d'information). Le Lacuna Fund a financé par le passé des projets qui étaient menés avec ou dans plusieurs pays. Le climat et les forêts n'affectent pas seulement des pays isolés ; ils peuvent parfois avoir un impact sur des régions entières, c'est pourquoi les équipes de projet sont encouragées à prendre en considération les modèles régionaux. Le GCT sélectionnera des projets sur la base des critères énumérés dans l'appel à propositions (voir Processus de sélection et critères d'évaluation aux pages 3 et 4) et évaluera la portée, la faisabilité et l'impact escompté du projet.

	Le candidat principal doit avoir son siège dans un pays figurant sur la liste de pays du BMZ ou avoir un partenariat important avec une ou plusieurs organisations situées dans ces pays. Les partenaires peuvent être implantés dans un pays ne figurant pas sur la liste du BMZ.
Organisations	
Q22	L'appel à propositions indique que les organisations doivent être une entité à but non lucratif, un institut de recherche, une entreprise sociale à but lucratif ou une équipe composée de ce type d'organisations, mais il n'est pas clair si une organisation internationale est éligible aux fins de l'appel à propositions. Les organisations internationales sont-elles éligibles au financement ?
	Nous sommes un organisme de recherche international. Nous travaillons avec des bureaux régionaux dans toutes les zones géographiques mentionnées, mais notre siège se trouve dans l'une d'entre elles, et pas nécessairement dans celle où nous soumettrions la proposition. Serionsnous éligibles ?
R22	Veuillez vous référer à la page 3 de l'appel à propositions pour les critères d'éligibilité applicables aux organisations.
	Pour être éligibles au financement, les organisations doivent être une entité à but non lucratif, un institut de recherche, une entreprise sociale à but lucratif ou une équipe composée de ce type d'organisations. Pour cet appel à propositions spécifique, la préférence sera accordée aux entités à but non lucratif et aux instituts de recherche. Pour présenter leur projet, les particuliers doivent recourir à un promoteur institutionnel. Les partenariats sont fortement encouragés, mais seul le candidat principal recevra des fonds.
	Oui, les organisations internationales peuvent bénéficier d'un financement, mais les organisations des Nations unies sont soumises à des conditions particulières (voir Q23 ci-dessous). Si une organisation internationale a son siège en dehors des zones géographiques ciblées et dispose d'un bureau national dans les régions cibles, cela ne la rend pas automatiquement éligible. Ces organisations doivent également avoir un partenariat important avec une organisation locale.
Q23	Les organisations des Nations unies peuvent-elles demander un financement ?

R23	Pour l'appel à propositions Climat & Forêts, des conditions particulières s'appliquent aux organisations des NU. Nous invitons les bureaux nationaux des Nations unies à partager cette opportunité avec leurs partenaires et à les encourager à soumettre leur candidature. Si un bureau national des Nations unies est le mieux placé pour poser sa candidature en tant qu'institution principale ou en tant que membre d'une équipe, veuillez contacter le Secrétariat du Lacuna Fund à l'adresse secretariat@lacunafund.org pour en discuter.
Q24	Les entités publiques sont-elles autorisées à poser leur candidature ? Les entités publiques d'un gouvernement infranational sont-elles autorisées à poser leur candidature ?
R24	Pour cet appel à propositions, la préférence sera accordée aux entités à but non lucratif et aux instituts de recherche. Toutefois, les entités publiques et les entités publiques d'un gouvernement infranational sont également autorisées à poser leur candidature. Les entités publiques infranationales devraient être éligibles pour autant qu'elles aient également un statut d'intérêt public ou qu'au moins le département qui se chargera du projet ait un statut juridique d'intérêt public.
Q25	L'appel à propositions précise : « Qualité » – L'organisation ou l'équipe proposant le projet dispose d'experts qualifiés dans a) le domaine visé, b) l'apprentissage machine, et c) la gestion de données. Il se peut que nous ne disposions pas de toute l'expertise nécessaire au sein des bureaux régionaux. Pouvons-nous sous-traiter à une autre organisation ?  Le candidat principal qui reçoit un financement peut-il sous-traiter à un candidat partenaire de son choix sans passer par une procédure de passation de marchés ?  Un organisme à but non lucratif (organisme parapublic) qui effectue des recherches dans le domaine des forêts est-il éligible aux fins de cet appel s'il sous-traite la mise en œuvre à des entreprises à but lucratif ?
R25	Oui, vous pouvez sous-traiter à d'autres organisations. Cependant, pour toutes les équipes et tous les partenariats de l'appel à propositions Climat et Forêts, une procédure de passation de marchés est requise pour toute personne qui n'est pas directement employée par votre organisation. Il n'est pas nécessaire d'avoir achevé la procédure de passation de marchés au moment où vous soumettez votre candidature, mais vous devez en conserver une trace que vous pourrez fournir lors de la procédure de diligence raisonnable si votre projet est sélectionné.
	L'appel à propositions Climat et Forêts étant rendu possible grâce au soutien généreux du programme FAIR Forward de la GIZ pour le compte du

ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement économiques (BMZ), les équipes sélectionnées pour un financement seront tenues de respecter des conditions spécifiques en matière de tenue de registres, de rapports et de passation de marchés. Par exemple, en ce qui concerne les sous-traitants ou les consultants, les équipes devront obtenir au moins trois offres de comparaison pour les marchés d'une valeur comprise entre 1 000 et 200 000 EUR et procéder à un appel d'offres public pour les marchés d'une valeur supérieure à 200 000 EUR. Des orientations détaillées sont disponibles ici.

La possibilité pour un candidat principal de sous-traiter à un partenaire sans passer par une procédure de passation de marchés dépend du montant de la subvention et du fait que le sous-traitant soit payé ou non. Une procédure de passation de marchés n'est pas nécessaire pour les contrats de sous-traitance d'un montant inférieur aux montants indiqués ci-dessus et/ou pour les partenaires qui ne sont pas payés.

Oui, les organisations à but non lucratif sont éligibles à cet appel, de même que les entreprises sociales à but lucratif et les équipes de ces organisations. Toutefois, veuillez garder à l'esprit que pour cet appel à propositions spécifique, la préférence sera accordée aux entités à but non lucratif et aux instituts de recherche.

Quel est le nombre maximal de partenaires pouvant être inclus dans la candidature? Y a-t-il des limites quant au nombre d'organisations pouvant composer une équipe ?

**Q26** 

R26

Cinq institutions partenaires au maximum peuvent être énumérées dans la candidature, mais il n'y a pas de nombre maximal de partenaires pouvant être inclus dans l'exposé de la proposition. Toutefois, les candidats principaux devront respecter la procédure de passation de marchés décrite à la Q25 ci-dessus. Nous encourageons les équipes à réfléchir aux compétences ou à l'expertise nécessaires pour le projet, ainsi qu'au nombre et à la nature des partenaires les plus appropriés pour créer, augmenter ou relier l'ensemble ou les ensembles de données proposé(s). Nous encourageons également les partenariats pluridisciplinaires entre plusieurs organisations. Il est impératif que les équipes disposent à la fois d'une expertise en science des données et d'une expertise dans le domaine du Climat & des Forêts. Veuillez cependant noter que seul le candidat principal recevra des fonds.

Q27	Est-il possible que des groupes de bénévoles soient les partenaires locaux ? Notre organisation peut constituer des équipes de scientifiques des données qui sont prêts à travailler bénévolement sur des projets à impact.
R27	Veuillez consulter les pages 3 à 5 de l'appel à propositions pour plus de détails sur les Critères d'éligibilité applicables aux organisations et les Critères d'évaluation.
	Les partenaires locaux peuvent être des bénévoles, à condition que cela soit clairement indiqué dans la proposition. Le candidat principal ou l'organisation qui reçoit les fonds doit être une personne morale et faire l'objet d'une procédure de diligence raisonnable, mais les partenaires peuvent être des organisations bénévoles sans personnalité juridique.
Q28	Une « entreprise de la section 8 » (organisation à but non lucratif) est-elle éligible ?
R28	Oui, elle est éligible. Veuillez garder à l'esprit que pour cet appel à propositions spécifique, la préférence sera accordée aux entités à but non lucratif et aux instituts de recherche.
Q29	L'organisation doit-elle être exemptée de l'application de la loi régissant la collecte des informations de crédit des consommateurs (FCRA) ou s'y conformer ?
R29	Il est souhaitable, mais pas nécessaire, que les candidats soient exemptés ou conformes à la FCRA.
Budget	
Q30	Quel est le montant total de l'appel à propositions Climat et Forêts du Lacuna Fund, et quels sont le plancher et le plafond de chaque subvention attribuée ? La valeur maximale des subventions est-elle de 200 000 à 300 000 USD ?
R30	Le montant total disponible pour l'appel Climat & Forêts est de 2 millions d'USD. Nous aspirons à financer au moins un projet dans chacune des régions cibles : Afrique, Amérique latine, Asie du Sud et Asie du Sud-Est. Nous pensons pouvoir soutenir 4 à 6 petits projets avec des budgets de l'ordre de 50 000 à 100 000 USD et 2 à 3 projets plus gros avec des budgets de l'ordre de 200 000 à 300 000 USD.
	Toutefois, il n'existe pas de valeur limite officielle pour les subventions.  Nous estimons que les budgets des projets de recherche les plus importants seront de l'ordre de 200 000 à 300 000 USD, mais si votre recherche nécessite un budget plus élevé, veuillez l'indiquer dans votre candidature en justifiant le coût plus élevé.

Q31	Existe-t-il des pourcentages minimaux ou maximaux requis ou privilégiés pour l'une ou l'autre des catégories budgétaires ?  Existe-t-il un ratio privilégié entre les dépenses budgétaires liées à l'élaboration du répertoire/système de données et les dépenses liées à la collecte des données ?  Existe-t-il des pourcentages minimaux ou maximaux requis ou privilégiés pour certaines catégories budgétaires (par exemple, administration, investissement technologique, collecte de données, etc.) ?
R31	Le seul pourcentage maximal concerne les coûts indirects, qui sont limités à 12 % pour l'appel Climat & Forêts. Pour le reste, il n'y a pas de pourcentages minimaux ou maximaux requis ou privilégiés pour l'une ou l'autre des catégories budgétaires. Les coûts de chaque catégorie seront évalués en fonction des besoins du projet proposé. Le Groupe consultatif technique évaluera la faisabilité du budget et examinera l'équilibre des dépenses proposées.
Q32	Quels types de dépenses peuvent être couverts par ce financement ? Les dépenses suivantes sont-elles éligibles : matériel informatique ou dispositifs de collecte de données, dotations pour le recrutement d'experts ? Peut-on prévoir un budget pour l'achat d'appareils tels que des GPS et des smartphones équipés de GPS pour la collecte de données ?  Les frais de personnel sont-ils des dépenses éligibles dans le cadre de cet appel ? Les coûts salariaux du personnel peuvent-ils être payés en nature ?  Dans l'affirmative, un montant doit-il être estimé et indiqué dans la candidature ?  Que sont les « taux indirects » (limités à 12 % selon l'appel à propositions) ? Qu'entend-on par coûts indirects ?
R32	Veuillez consulter les instructions figurant dans le modèle de budget pour plus d'informations sur ce qui peut y être inclus. Le modèle de budget est disponible sur le portail de candidature une fois la proposition lancée. Le budget peut inclure des postes pour les dispositifs de collecte de données et la technologie, les dotations pour le recrutement d'experts (sous Experts externes/Consultants), et les frais de personnel.  Les frais de personnel sont des dépenses éligibles dans le cadre de cet appel. Veuillez noter que la section « Salaire du personnel » ne doit inclure que les véritables employés de l'organisation principale qui soumettent une fiche de présence et perçoivent un salaire. S'agissant du personnel contractuel, veuillez l'indiquer dans la section « Experts/consultants externes ». Les coûts salariaux peuvent être payés en nature. Les coûts en nature ne doivent pas être inclus dans la feuille de calcul du budget, mais doivent être décrits dans les hypothèses budgétaires et l'exposé de la proposition.

Les coûts de recherche comprennent les coûts décrits dans les directives budgétaires. Le taux indirect (12 % maximum) est destiné à couvrir les coûts administratifs qui ne sont pas directement liés à la recherche. Les coûts indirects ne peuvent inclure que les salaires et avantages du personnel qui soutient et gère le projet, tels que les secrétaires, les employés de bureau et les comptables ; la papeterie et les autres fournitures de bureau ; les coûts de télécommunication (à moins que la nature du projet n'ait justifié un poste budgétaire spécifique à cet effet); et l'équipement informatique utilisé pour l'administration ou la comptabilité des décaissements de la subvention. S'ils ne sont pas repris dans le budget et qu'ils ne sont donc pas directement liés au projet : une liste des dépenses administratives ; les coûts liés aux salaires et rémunérations des employés des services financiers, comptables, des ressources humaines, informatiques, etc.; les coûts d'entretien des bureaux ; les coûts généraux liés aux réparations et à l'entretien ; les coûts financiers; les coûts d'assurance; les coûts des services informatiques ; les coûts liés à la location et à l'entretien de bâtiments. Q33 Comment déterminez-vous si le budget proposé est « adapté à la taille de l'ensemble de données produit »? R33 Le Groupe consultatif technique évaluera si le projet est faisable compte tenu de la taille du budget. Nous n'avons pas établi de budget fixe pour une taille précise d'ensemble de données. Le budget sera évalué en fonction des besoins du projet proposé. Tenez compte de la taille des données et de l'équipe, des techniques utilisées, de l'espace de stockage nécessaire et de l'ampleur de l'impact de l'ensemble de données découlant de l'utilisation subséquente par les innovateurs/chercheurs. Q34 Il semble que le financement doive être utilisé principalement pour l'acquisition de données et le post-traitement, etc. Si ma proposition utilise l'apprentissage machine sur ces données pour produire un algorithme qui est utilisé au profit de la communauté en termes de sylviculture, le coût de la formation est-il éligible ? Pouvons-nous utiliser une partie du budget pour former un modèle d'apprentissage machine et l'utiliser pour la surveillance des forêts en plus des nouveaux ensembles de données collectés, étiquetés, soumis à un

	contrôle de qualité et prêts à être utilisés pour une application d'apprentissage machine ?
R34	L'appel à propositions énumère des coûts qui peuvent être inclus dans le budget (voir p. 13). Les budgets peuvent inclure ces coûts, mais n'y sont pas limités.
	Oui, les propositions peuvent inclure le coût de la formation d'un modèle d'apprentissage machine et du développement d'outils algorithmiques, à condition que l'équipe du projet crée, augmente ou publie également un ensemble de données. Veillez à justifier la faisabilité et la viabilité du budget dans votre proposition.
Q35	Pouvons-nous soumettre un projet pour lequel nous recevons un financement supplémentaire ?
R35	Oui, une subvention du Lacuna Fund peut soutenir une partie d'un projet plus vaste si l'équipe a déjà reçu un financement ailleurs. Si les projets sélectionnés requièrent un financement supplémentaire, ils peuvent être financés par d'autres sources que le Lacuna Fund.
	Le Groupe consultatif technique (GCT) évaluera la faisabilité et la pertinence du budget ainsi que le lien entre le budget et la description de la subvention dans le cadre des critères de sélection. Le GCT déterminera le montant de la subvention allouée aux projets sélectionnés sur la base des modèles de budget soumis dans le formulaire de candidature et du montant global de la réserve de fonds disponible pour cet appel à propositions.
Q36	Serait-il concevable de créer l'entité juridique nécessaire après avoir sollicité le fonds et/ou reçu le financement ?
R36	L'organisation sélectionnée devra être une personne morale et faire l'objet d'une procédure de diligence raisonnable avant de recevoir un quelconque financement.
Q37	L'appel à propositions indique : « Voir la feuille d'instructions dans le modèle de budget pour plus d'informations sur les directives budgétaires, y compris les informations sur les frais de personnel admissibles » (p. 13). Où se trouve le modèle de budget ?
	Il semble que le modèle de budget soit sur le portail de candidature. Est-il possible d'accéder au modèle de budget avant de poser sa candidature ?
R37	Le modèle de budget est disponible sur le <u>portail de candidature</u> SurveyMonkey Apply. Pour accéder au modèle de budget, les équipes de projet doivent lancer une candidature sur SurveyMonkey Apply. Lorsque la candidature est créée, l'utilisateur peut télécharger le modèle de budget. Il

	n'est pas nécessaire d'avoir achevé la procédure de candidature pour télécharger le modèle.
Q38	L'organisation doit-elle être en mesure de recevoir des fonds étrangers ou ceux-ci peuvent-ils être transférés en devise locale par l'intermédiaire des bureaux nationaux de la GIZ ?
R38	Bien que cet appel à propositions soit soutenu par la GIZ, les fonds destinés aux équipes de projet sélectionnées seront versés directement du compte bancaire du Lacuna Fund aux comptes bancaires des équipes de projet en dollars américains. La banque des équipes de projet convertira les fonds en devise locale.
Q39	Étant donné que le financement sera transféré à l'institution principale, pouvez-vous nous dire si le Lacuna Fund dispose d'un mécanisme permettant de s'assurer que tous les partenaires du consortium recevront leur part du budget ?
R39	Non, le Lacuna Fund ne dispose pas d'un mécanisme permettant de s'assurer que tous les partenaires reçoivent leur part du budget. L'organisation principale est chargée de débourser les fonds. Les partenaires doivent établir des contrats avec l'organisation principale pour convenir des montants alloués et des modalités de paiement. L'organisation principale sera responsable de la présentation des rapports financiers intermédiaires, trimestriels et finaux.
Climat & Forêts	
40.Q	Quels thèmes liés au climat et aux forêts sont-ils éligibles à cet appel à propositions ? Les actions de terrain en vue de la restauration des terres agricoles, des récoltes durables affectées par les effets du changement climatique, de la restauration des forêts et des écosystèmes agroforestiers sont-elles éligibles ?
40.Q R40	propositions? Les actions de terrain en vue de la restauration des terres agricoles, des récoltes durables affectées par les effets du changement climatique, de la restauration des forêts et des écosystèmes agroforestiers

	<ul> <li>la séquestration du carbone;</li> <li>les espèces envahissantes;</li> <li>les mouvements des espèces animales;</li> <li>la santé des forêts.</li> </ul> Cette liste n'est pas exhaustive. Nous recherchons des ensembles de données identifiés par des experts locaux et conçus pour répondre à des besoins définis localement. Ces exemples ne sont donc fournis qu'à titre d'illustration. En cas de doute sur l'adéquation de votre proposition avec le champ d'application du présent appel, examinez-la à la lumière du thème général climat et forêts. Tout projet proposé doit s'inscrire dans le thème
41.Q	général du climat et des forêts.  Une proposition concernant la création d'une plantation de palmiers à
41.0	huile serait-elle éligible ?
	Un projet concernant la chaîne de valeur du cacao dans les systèmes agroforestiers (y compris la recherche relative à la régénération des plantations) serait-il éligible ?
R41	Oui, les projets liés aux plantations d'huile de palme et aux filières du cacao dans les systèmes agroforestiers pourraient faire partie des besoins identifiés en matière d'ensembles de données permettant d'établir une corrélation entre les interventions dans la chaîne d'approvisionnement et la disparition des forêts et le changement climatique. Voir la section Besoins de l'appel à propositions (p. 6 et 7).
Q42	La production de données sur le changement climatique et la conservation de la biodiversité serait-elle éligible à cet appel ?
R42	Il existe des ensembles de données sur la biodiversité qui présentent un intérêt pour les solutions climatiques et forestières. Lorsque vous rédigerez votre exposé du problème, veillez à mettre clairement en évidence la manière dont les données relatives à la biodiversité vont contribuer à résoudre le problème. Voir la section Besoins de l'appel à propositions (p. 6 et 7).
43.Q	Une organisation sans but lucratif en République démocratique du Congo (RDC) serait-elle éligible pour présenter un projet de restauration de la forêt et des écosystèmes agroforestiers autour d'une réserve naturelle ?
R43	Oui, les ensembles de données sur le boisement et le reboisement qui fournissent des informations en vur des efforts de restauration stratégique visant à atténuer le changement climatique sont des thèmes éligibles pour cet appel, ainsi que les écosystèmes agroforestiers et les questions relatives au climat et aux forêts liées aux zones de conservation et aux réserves naturelles. Les organisations à but non lucratif de la RDC sont éligibles à cet appel à propositions.

Q44	Pouvons-nous soumettre une proposition relative à l'évaluation des risques liés au changement climatique ?
R44	Les propositions doivent mettre en exergue le lien entre le changement climatique et la sylviculture. Un projet d'évaluation des risques liés au changement climatique en rapport avec l'apprentissage machine et la sylviculture pourrait être éligible.
Q45	Les forêts sont-elles définies conformément à la définition des forêts de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ?
R45	Oui, pour cet appel à propositions, le Lacuna Fund définira les forêts en se basant sur la définition de la FAO, à la différence que nous acceptons l'agroforesterie (et non l'agriculture traditionnelle).  La FAO définit une « forêt » comme étant (dernière mise à jour le 31.03.22) : « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante ».
Q46	Le Lacuna Fund fait-il une distinction entre les forêts terrestres et les forêts de mangrove ? Dans l'affirmative, les données relatives aux forêts de mangrove seraient-elles éligibles ?
R46	Oui, les forêts de mangrove sont éligibles à cet appel à propositions, notamment en raison de leur utilité pour les solutions climatiques dans les zones géographiques concernées. Les forêts de mangroves peuvent jouer un rôle important dans l'absorption du carbone, car elles comptent parmi les écosystèmes les plus denses en carbone au monde et, s'ils ne sont pas perturbés, les sols des forêts de mangroves agissent comme des puits de carbone à long terme (voir cet article de référence). Veillez à ce que votre proposition cadre avec votre énoncé de problème.  Voir la section Besoins de l'appel à propositions (p. 6 et 7) qui précise :  «les ensembles de données contenant des preuves du potentiel de capture du carbone bleu des mangroves » ;  « les ensembles de données sur les zones côtières avec reboisement des mangroves ou les régions présentant une érosion
	des lacs ».
Q47	Le Lacuna Fund considère-t-il les bananiers comme des arbres puisqu'il est prouvé qu'ils contribuent à la séquestration du dioxyde de carbone ? Dans l'affirmative, peuvent-ils être étudiés en tant qu'arbres hors forêts puisque ces arbres jouent un rôle très important dans la régulation du changement climatique ?

R47	Oui, les bananiers pourraient être considérés comme des arbres dans le cadre de cet appel à propositions, mais à condition qu'il y ait une composante d'adaptation, étant donné que l'augmentation des températures limiterait en réalité la croissance potentielle de l'industrie de la banane dans le monde entier. Voir cet article de référence.
Q48	La culture du café est-elle considérée comme une culture arboricole par le Lacuna Fund ?
R48	Le café est une culture qui nécessite traditionnellement une gestion intensive des terres, mais si le projet proposé inclut des pratiques d'agroforesterie/de culture sous couvert forestier, il pourrait être considéré comme une culture arboricole.
Q49	Les données collectées dans le cadre d'un programme de développement de modèles dans le domaine de la foresterie urbaine, qui a également des applications dans le domaine de la sylviculture, pourraient-elles être éligibles à cette subvention ?
	Les arbres hors forêts relèvent-ils du thème Climat et Forêts, dans le contexte de la création d'ensembles de données sur la séquestration du carbone, en particulier dans les environnements urbains et périurbains, contribuant ainsi à la création de villes durables et résilientes ?
R49	Oui, les ensembles de données relatifs à la foresterie urbaine et aux arbres en dehors des zones préalablement classées en tant que forêts seraient éligibles. Lorsque vous rédigerez votre énoncé de problème, veillez à mettre clairement en évidence la manière dont les données relatives à la foresterie urbaine vont contribuer à résoudre le problème. Il est également important de tenir compte non seulement de l'aspect carbone, mais aussi de l'aspect refroidissement de la foresterie urbaine dans les communautés environnantes en tant que stratégie d'adaptation.
Q50	Les problématiques des zones humides et leur gestion sont-elles éligibles dans le cadre de l'appel à propositions sur le climat ?
R50	Oui, les zones humides sont éligibles en raison de leur potentiel de séquestration du carbone, en particulier les zones humides boisées, pour autant que le lien avec le climat soit clairement établi.
	L'article 1.1 de la Convention de Ramsar définit les zones humides comme étant des « étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Cette définition englobe les zones humides forestières (souvent appelées marécages) qui sont des forêts dont les sols sont saturés ou inondés pendant au moins une partie de la saison de croissance et dont la

	végétation est dominée par des arbres et adaptée pour tolérer des conditions d'inondation. On peut citer à titre d'exemple les forêts de mangroves, les marécages et les zones humides forestières d'eau douce. Le « carbone bleu » capturé par les écosystèmes des zones humides d'eau douce et marines et stocké dans la biomasse et les sédiments peut jouer un double rôle en permettant à la fois d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter.  La mauvaise gestion des zones humides peut avoir un impact négatif sur les forêts environnantes. Ces deux écosystèmes sont importants pour l'évapotranspiration, un processus crucial pour la préservation des ressources en eau douce face à l'augmentation des effets du changement climatique. Pour un complément d'information, voir cet article de référence.
Q51	Pouvons-nous soumettre une proposition axée sur le développement d'un ensemble de données sur les écosystèmes des parcours naturels ?  Les savanes sont-elles considérées comme éligibles à un financement dans le cadre de cet appel ?
R51	Les parcours naturels ne seraient éligibles que si la proposition se concentre sur la manière de mieux gérer l'intendance durable d'écosystèmes critiques en gérant mieux les facteurs et/ou les impacts des activités non durables sur les parcours naturels. Ces deux faiblesses fondamentales liées à ces écosystèmes doivent être corrigées simultanément :  1. premièrement, une mauvaise compréhension de l'écologie des zones arides et des biomes herbeux encourage le boisement, la restriction du pâturage et la suppression des incendies, ce qui a des répercussions négatives sur l'hydrologie, le stockage du carbone, la biodiversité, la production de bétail et les moyens de subsistance des éleveurs;  2. deuxièmement, leur approche axée sur les objectifs nécessite un boisement à grande échelle et un financement massif. Voir cet article de référence.  Les savanes pourraient être éligibles en tant que sous-ensemble des parcours naturels.
Q52	Les projets relatifs à l'agriculture de précision qui intègrent l'IA/AM ainsi que l'intelligence collective relèvent-ils de cet appel à propositions ou les projets doivent-ils être strictement liés au climat et aux forêts ?
R52	Non, nous n'accepterons pas des propositions relatives à des méthodes de l'agriculture traditionnelle. L'agriculture de précision n'entre pas dans le champ d'application du présent appel. Cependant, les éléments communs

	à la production agricole et à la conservation et/ou conversion des forêts s'inscrivent dans le champ d'application, comme expliqué dans l'appel à propositions.
Q53	Le système de comptabilité économique et environnementale (SEEA) pour la comptabilité des écosystèmes en vue de combler les lacunes en matière de données est-il pertinent ?
R53	Oui, combler les lacunes en matière de données pour contribuer à la comptabilité des services écosystémiques forestiers (comme le cadre ou les méthodologies SEEA) pourrait être éligible. Toutefois, le but n'est pas tant de <i>réaliser</i> la comptabilité des services écosystémiques que de combler les lacunes en matière de données afin de la rendre plus réalisable.
Exigence	es techniques
Q54	Pouvons-nous inclure la modélisation dans notre proposition ? L'intégration de processus de modélisation dans notre proposition renforcerait-elle sa force globale ?
	Le budget prévoit-il la publication en libre accès de la méthodologie utilisée pour élaborer le modèle de référence et son utilisation pour surveiller la région concernée, en plus des informations sur l'ensemble des données ?
R54	Oui. Bien que le Lacuna Fund se concentre principalement sur la création, l'annotation, l'augmentation et la maintenance d'ensembles de données, les propositions peuvent inclure le développement d'un ou de plusieurs modèles de référence pour assurer la qualité de l'ensemble de données financé et/ou pour faciliter l'utilisation d'ensembles de données dans des applications socialement bénéfiques.
	Oui, le budget prévoit la publication en libre accès de la méthodologie utilisée pour développer le modèle de référence et son utilisation pour surveiller la région concernée, à condition qu'une partie du budget soit également utilisée pour la création ou l'augmentation d'un ensemble de données.
	Voir la section Besoins de l'appel à propositions (p. 6 et 7) pour plus d'informations.

	Ţ
Q55	Des projets pilotes axés sur la collecte de données au sol peuvent-ils être financés ?
R55	Oui, les projets axés sur la collecte de données au sol sont éligibles. Les équipes de projet peuvent déterminer la méthode de collecte de données qui convient le mieux au projet, pour autant qu'elle s'inscrive dans le cadre de l'appel à propositions.
Q56	Les données recueillies au sol doivent-elles nécessairement être associées à l'imagerie satellite ? Dans l'affirmative, le coût de l'achat de l'imagerie satellite peut-il être inclus dans le budget du Lacuna Fund ?
R56	Non, il n'est pas nécessaire de coupler les données de terrain à l'imagerie satellite, bien que cela soit encouragé pour promouvoir l'utilisation de l'ensemble de données. Les données au sol sont un moyen important de valider l'imagerie satellite.
	Oui, le budget peut inclure le coût d'achat d'images satellite ou d'autres données.
Q57	Les propositions qui ne produisent pas ou n'utilisent pas les formes traditionnelles de données peuvent-elles être soumises ?
	Par exemple, une équipe a un projet portant sur un documentaire qui traite du changement climatique et de ses effets sur les communautés pauvres d'Afrique du Sud. Ce type de projet serait-il éligible ?
R57	Les ensembles de données qualitatives peuvent être appropriés pour autant que ce type de données comble une lacune dans la représentation des données d'apprentissage machine. Il appartient aux équipes de déterminer quel type de données est adapté au problème et au(x) cas d'utilisation qu'elles souhaitent traiter, et de s'assurer que ces données peuvent être utilisées dans des modèles d'apprentissage machine (AM). Cependant, le projet doit se concentrer sur des ensembles de données pour l'apprentissage machine, et il est donc peu probable qu'un projet de documentaire soit éligible.
Q58	Quelles sont les attentes en matière d'« annotation » des ensembles de données LiDAR ?
R58	Les attentes en matière d'« annotation » des ensembles de données LiDAR comprennent un traitement, une interprétation et/ou un étiquetage suffisants des données LiDAR pour aider à informer les modèles d'apprentissage machine sur la structure physique des forêts, de sorte qu'ils puissent être utilisés pour améliorer notre compréhension des stocks

	de carbone forestier et/ou des émissions et/ou d'autres applications de la biomasse.	
Q59	L'appel à propositions précise que les partenaires Amazon Web Services (AWS) et Google Cloud (GCP) fourniront des services de calcul et de stockage pour les données. Si le résultat final de ma proposition est un portail web utilisé par les agents forestiers, ce portail peut-il être hébergé sur les services ou les services sont-ils uniquement destinés au stockage et au calcul (formation, prétraitement, etc.) ?	
R59	Actuellement, les services en nature disponibles concernent le calcul et le stockage. Les équipes sélectionnées recevront des instructions sur la manière de postuler pour ces services lorsqu'elles recevront leur subvention. Il est possible de travailler avec les partenaires du Lacuna Fund pour identifier d'autres services en nature.	
Licences/v	Licences/vie privée	
Q60	Existe-t-il des conditions applicables aux licences pour l'ensemble de données ? Ou est-ce que les principes FAIR sont la seule exigence pour l'ensemble de données ?	
R60	En plus d'examiner comment votre projet soutiendra les <u>principes de</u> <u>données FAIR</u> (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable), l'octroi de licences pour les ensembles de données doit être conforme à la <u>politique en matière de propriété intellectuelle</u> du Lacuna Fund. Les sousbénéficiaires donneront la priorité à la diffusion de la propriété intellectuelle sous une structure de licence de source ouverte permissive, telle qu' <u>Apache 2.0</u> pour tout code ou autres inventions, ou <u>CC-BY 4.0</u> <u>International</u> pour toute autre propriété intellectuelle (par exemple, des œuvres créatives qui ne sont pas du code ou qui ne sont pas brevetables).  Les projets doivent également prévoir l'inclusion d'un fichier de métadonnées et d'une feuille de données en tant que documentation pour votre ensemble de données, comme indiqué dans le document <u>Dataset</u>	
	Hosting and Documentation Guidance [Orientations en matière d'hébergement des données et de documentation].	
Q61	Les ensembles de données seront-ils accessibles au public et pourront-ils être utilisés librement ?	

R61	Veuillez utiliser des conditions de licence autorisant une utilisation
	publique. Tout ensemble de données créé grâce à ce financement devra être accessible au public. Toutefois, nous reconnaissons que certaines circonstances exigent une structure de licence garantissant la protection et/ou le respect de la vie privée en cas de données sensibles ou pour prévenir tout préjudice. Si vous pensez faire partie de cette catégorie, nous vous invitons à proposer une autre structure de licence et à l'expliquer dans votre proposition. Les ensembles de données seront largement accessibles dans le cadre d'une licence ouverte ou, en cas d'impossibilité, un argumentaire convaincant expose les raisons d'un système d'octroi de licence plus strict dans le but de protéger la vie privée ou de prévenir tout préjudice.
Q62	Une fois l'ensemble de données créé, qui détient les droits d'auteur ?
	Si nous utilisons des données gouvernementales comme informations spatiales de base (et non nos propres données), celles-ci doivent-elles également faire l'objet d'une licence (pour les besoins finaux du projet) ou des lettres d'autorisation sont-elles suffisantes (de sorte que nous n'ayons besoin d'accorder des licences et de formater que les ensembles de données qui sont directement associés au projet) ?
	En cas de diffusion de données publiques, une autorisation est-elle nécessaire ?
R62	La <u>politique en matière de propriété intellectuelle</u> du Lacuna Fund prévoit que les ensembles de données et la propriété intellectuelle connexe développés avec les fonds de la subvention seront la propriété de l'entité sous-bénéficiaire.
	Si vous avez l'intention d'utiliser un ensemble de données existant pour votre projet, veuillez indiquer si votre équipe a reçu les autorisations nécessaires de la part du propriétaire de l'ensemble de données, selon lesquelles cet ensemble de données peut être diffusé conformément à la politique de Lacuna Fund en matière de propriété intellectuelle ou fournir un justificatif pour une autre structure de licence. Les propositions doivent aborder tout problème anticipé lié au droit d'auteur pour les données sources et la collaboration avec le détenteur des droits, y compris les problèmes en matière de droits d'auteur et d'octroi de licences pour les données secondaires.
Q63	L'une des exigences de l'appel est d'obtenir les autorisations nécessaires pour mener à bien la recherche. Qui fournira ces autorisations ?
	Une lettre officielle d'autorisation nationale est-elle nécessaire dans tous les cas ? Que se passe-t-il si la collecte des données a lieu sur un terrain privé ou placé sous le contrôle d'une organisation (c'est-à-dire une

	concession foncière) ? Dans ce cas, une lettre d'autorisation nationale ou une lettre d'autorisation de l'entité qui contrôle ou qui est propriétaire du terrain est-elle toujours nécessaire ?
R63	Veuillez indiquer dans votre candidature si vous aurez besoin d'autorisations institutionnelles et/ou nationales pour mener à bien votre projet. Il peut s'agir de l'autorisation d'une agence nationale, d'un comité d'examen institutionnel ou d'une autre entité.
	Une lettre d'autorisation nationale n'est pas requise dans tous les cas. D'autres types d'autorisation ou de permission peuvent être nécessaires en fonction de la situation, à condition qu'ils soient indiqués dans la proposition. Une lettre d'autorisation de l'entité qui contrôle ou qui est propriétaire du terrain pourrait s'avérer satisfaisante. Déterminez quelles juridictions exigent des autorisations et si la recherche proposée correspond à la définition de la recherche dans cette juridiction. Si vous estimez que des autorisations locales, nationales ou régionales ne sont pas nécessaires, veuillez expliquer pourquoi.
Q64	L'appel à propositions précise : « Le cas échéant, le processus d'autorisation pourra être mené en parallèle de la demande de subvention ». Cela signifie-t-il que nous devons fournir la preuve que nous disposons de tous les permis dans notre proposition ? Dans la négative, à quel stade devrons-nous fournir la preuve des autorisations nationales/autres ?
R64	Dans l'exposé de la proposition, les candidats doivent montrer qu'ils ont connaissance des autorisations qu'ils doivent obtenir, et ils doivent indiquer comment ils comptent les obtenir. Toutefois, une équipe de projet ne doit pas nécessairement disposer de tous les permis avant de soumettre une proposition. Vous devrez fournir la preuve des autorisations nationales/autres dans le rapport à mi-parcours.
Q65	Dans quelle mesure la proposition ou le projet doit-il/elle assumer la responsabilité (outre la présentation du plan d'action) de la tenue à jour et de l'utilisation ultérieures de l'ensemble de données par la communauté locale ?
R65	Veuillez inclure un plan pour la pérennité de votre ensemble de données et de votre projet dans l'exposé de votre proposition. En fonction du projet, le plan peut indiquer qui assurera la tenue à jour de l'ensemble de données à l'avenir, inclure un modèle de gouvernance pour l'ensemble de données, des cas d'utilisation possibles, des sources de financement potentielles pour poursuivre le projet, des stratégies de participation proposées pour les populations touchées et les utilisateurs de données, et/ou des mesures visant à maintenir les données ouvertes et accessibles. Voir <u>Dataset</u> <u>Hosting and Documentation Guidance (Orientations en matière</u>

<u>d'hébergement des données et de documentation</u>) pour un complément d'information.